CONVENTION DE STAGE BIPARTITE DANS LE CADRE
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

Le présent document a pour objet la mise en œuvre d'une période de formation en entreprise dans le cadre du **Certificat d'aptitude professionnelle**. La réglementation ainsi que la durée obligatoire des périodes de formation en entreprise ou de stage pour chaque spécialité de CAP sont consultables sur EDUSCOL à l'adresse suivante : https://eduscol.education.gouv.fr/5568/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap .

ENTRE

CADRE 1 LE STAGIAIRE AGISSANT EN SON PROPRE NOM

Nom : ……

Prénom : ……

Né(e) le : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : …… Téléphone : ……

Courriel : ……@……

ET

CADRE 2 LA STRUCTURE D'ACCUEIL/ L'ENTREPRISE

Nom : ……

Adresse :……

Téléphone : ……

Courriel : ……

Représentée par (Nom et prénom du Directeur) ……

……

Du……au……; Du……au……

Du……au……; Du……au……

Du……au……; Du……au……

Du……au……; Du……au……

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : La présente convention règle les conditions du stage du candidat désigné dans le cadre 1.

Article 2 : Les objectifs pratiques et les modalités de stage sont indiqués ci-dessous :

Objectifs :……
……
……
……
……
……
……

Activités prévues : ……
……
……
……
……
……
……

Article 3 : L'organisation du stage est déterminée d'un commun accord entre le directeur de la structure d'accueil ou l'entreprise et le stagiaire.

Article 4 : Le stagiaire ne peut prétendre à une quelconque rémunération ou gratification.

Article 5 : Le stagiaire produira une copie de sa police d'assurance personnelle garantissant sa responsabilité civile pour le même objet.

Article 6 : En cas d'accident survenant au stagiaire dans l'enceinte de la structure d'accueil/ l'entreprise ou au cours du trajet, le directeur de celle-ci adresse, dans les plus brefs délais une déclaration d'accident au domicile du stagiaire.

Article 8 : Le stagiaire est soumis au règlement interne de la structure d'accueil ou de l'entreprise notamment en ce qui concerne le respect des horaires et les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité. Il est tenu également au respect de l'obligation de discrétion.

Article 9 : Horaires journaliers du stagiaire (préciser les jours et heures de travail).

	Matin	Après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Fait à ……, le ……

Le directeur ou responsable
de la structure d'accueil / de l'entreprise

Le stagiaire